Inventaire de l'église de Billé

Lundi 5 Mars 1906

L'article 3 de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 précisait qu'il allait être procédé à l'inventaire descriptif et estimatif des biens meubles et immeubles des associations cultuelles, en l'occurrence les églises. Ces inventaires, pour l'arrondissement de Fougères, devaient être terminés pour le 15 mars 1906. Celui de l'église de Billé eut lieu le lundi 5 mars.

Il existe deux versions du déroulement de l'inventaire: l'une conservée dans les archives de la paroisse et l'autre publiée dans *La Chronique de Fougères* du 10 mars qui suivit les évènements. Ces deux récits divergent substantiellement dans leur appréciation des faits.

Cette année-là, le recteur de la paroisse se nommait Louis Ramandé, le vicaire Jean-Baptiste Hamon et le maire de la commune Louis Lebreton de Ruffin. Le Conseil de Fabrique se composait du président Joseph Roussel de Mésauboin, du président des marguilliers, Emmanuel Cupif de la Trétonnière, du trésorier Pierre Chevallier du Haut Monceau, de Jean Galodé et de Joseph Mottais de Launay. Le préfet d'Ille-et-Vilaine était Victor Rault et le sous-préfet de l'arrondissement de Fougères Lucien Bourienne. Les officiels présents pour l'inventaire de l'église étaient le sous-préfet, M. Munsch, commissaire, le commandant de la gendarmerie chargé de l'exécution, M. Duclos, capitaine de la compagnie de Vitré pour assurer le bon ordre et M. Garrigues, percepteur en charge de l'inventaire.

Le portillon d'entrée de la cité des Ormeaux rappelle les évènements que nous décrivons. Il est l'œuvre de François Sieur, maître-taillandier à Billé.

L'évènement

Les Billéens étaient mobilisés très tôt ce matin-là: deux cents paroissiens assistèrent à la messe de 5h30. À 8h30, au son du tocsin, ils étaient quatre cents dans la rue et dans le cimetière quand la délégation se présenta, précédée de la troupe. Elle fut accueillie par des cris de diverses factures selon les versions données par les deux sources. Ce ne fut pas chose facile d'approcher la grande porte de l'église, les entrées du cimetière - alors autour de l'église - étant bloquées. Il y eut sans doute quelques bousculades sérieuses alors que les invectives pleuvaient sur les officiels. La dite porte était bien sûr fermée et défendue par un groupe de jeunes qui se trouvait à l'intérieur. Les forces de l'ordre durent procéder à la hache.

Ce fut à ce moment que les occupants placèrent une ruche d'abeilles devant un trou déjà pratiqué. Ce geste, devenu historique, retarda très sérieusement l'entrée dans l'église. Les assaillants parvinrent à mettre le feu à la ruche et il se propagea à la porte qui finit par céder. Le sous-préfet et son escorte purent finalement pénétrer dans le sanctuaire. La lutte se poursuivit à l'intérieur. Elle avait duré la matinée entière. Il fut alors procédé à un inventaire sommaire. Après le départ de l'agent du fisc, les cloches sonnèrent à toute volée pour convier les fidèles à un *service solennel de pénitence*.

Et après ?

Alors, nos Billéens étaient-ils tous ivres comme le rapporte le journaliste de La Chronique ou pieusement rassemblés et animés de ferveur religieuse, certes quelque peu belliqueuse? Comme dans pareil cas, il faut probablement chercher la vérité entre les deux récits chacun étant empreint de parti pris. Toujours est-il que, de cette rébellion devant l'autorité de l'État, il y eut quelques conséquences, notamment judiciaires, dont se seraient bien passés nos combattants. Plusieurs furent condamnés à des amendes en dépit d'une lettre adressée par le recteur de Billé au sous-préfet pour protester et réclamer l'indulgence pour les inculpés.

Mais il ne fut pas tenu compte de cette protestation, ni le recteur ne mit à exécution des menaces de poursuite pour illégalité. Les sentences tombèrent: le 27 mars à Fougères, Joseph Delatouche de la Pétaudière fut condamné à huit jours de prison avec sursis et à 50 francs d'amende, Pierre Brisset hérita d'une amende de 15 francs. D'autres furent verbalisés à l'instar de Pierre Coudray père, de la Doinelière, Constant Leutellier de la Hargrinière, Joseph Clossais de la Haute-Fonderie. Ces derniers procès verbaux ne furent pas suivis d'effet.

Voilà comment apparut le sobriquet « Billé les Mouches », attribué par La Chronique dans son article du 10 mars. Les mouches *désignaient alors les abeilles. C'est, en effet, le vocable «* mouches à miel » *qui avait cours dans nos contrées pendant plus de la moitié du XX*ème *siècle.*

Il serait trop long d'inclure ici les récits mentionnés. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site ***Billé les Mouches*** *où ils sont présentés dans leur intégralité.*

En outre, vous y retrouverez beaucoup d'autres aspects du passé de l'Histoire et du patrimoine de Billé.

http://billelesmouches.eu